

CGV-981128

UNIVERSITÉ DE MONCTON

138e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 28 novembre (de 9 h à 14 h 54)

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Greg Allain Professeur (Moncton)
Bernard Beaudin Extérieur des régions
Daniel Bélanger Professeur (Edmundston)
Annette M. Boucher Atlantique (N.-É.)
Laurie Boucher Sud-Est
Marcel Bujold Extérieur du N.-B. (Gaspé)
Jeannot Castonguay Nord-Ouest
Rino Castonguay Association des anciens, anciennes, amis et amies (Edmundston)
David Couturier Étudiant (Edmundston)
Thérèse Landry-Martin Association des anciens, anciennes, amis et amies (Moncton)
Lucie Lavigne Nord-Ouest
Soeur Édith Léger Sud-Est
Alida Léveillé-Brown Nord-Est
Léonce Losier Nord-Est
Yanick Pagé Extérieur du N.-B. (Montréal)
Fernande Paulin Professeure (Shippagan)
Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
Bruno Pondant Étudiant (Moncton)
André G. Richard Sud-Est
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M
Sébastien Roy Étudiant (Shippagan)
Dennis Savoie, président Extérieur des régions
Jocelyne Vienneau Nord-Est

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, directeur, Communications Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Yvon Fontaine, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M

Roger Gervais, vice-recteur Edmundston
Line Leduc, secrétaire des instances Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Claudette Trudeau, directrice générale des services universitaires (DGSU) Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Georges Bouchard, Louise Comeau, Colette Landry Martin,
Antonine Maillet et Jean-Eudes Sénéchal

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
7. CORRESPONDANCE	4
7.1 Lettre de Bruno Pondant (FÉÉCUM)	4
7.2 Lettre aux membres du cabinet	4
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-980919 (assemblée ordinaire)	4
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CGV	5
9.1 (11.7) Rue ou avenue de l'Université	5
RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT	5
RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-981006 et CEX-981113	5
12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU CEX	6
12.1 CEX-981006	6
12.2 CEX-981113	6
12.2.1 (3.1) Lettre du président de la FÉÉCUM	6
12.2.2 (6) Calendrier des réunions	6
12.2.3 (7) Campagne de sensibilisation au financement des études postsecondaires	6
12.2.4 (8) Maison écologique	6
12.2.5 Permanence d'emploi (Campus de Moncton)	7
12.2.6 Promotion (Campus de Moncton)	8
12.2.7 Année sabbatique (Campus de Moncton)	9
12.2.8 Bourse d'études (Campus de Moncton)	10
12.2.9 Permanence d'emploi (Campus de Shippagan)	10
12.2.10 Promotion (Campus de Shippagan)	10
12.2.11 Année sabbatique (Campus de Shippagan)	11
12.2.12 Permanence (Campus d'Edmundston)	11
12.2.13 Promotion (Campus d'Edmundston)	11
12.2.14 Année sabbatique (Campus d'Edmundston)	12

12.2.15	Congé d'études (Campus d'Edmundston)	12	
12.2.16	Permanence conditionnelle à l'obtention du doctorat	13	
12.2.17 (11.3)	Réunion extraordinaire du Conseil des gouverneurs	13	
12.2.18 (11.5)	Jardin botanique du Nouveau-Brunswick	13	
12.2.19	École des sciences infirmières : nomination intérimaire	13	
RAPPORT DE LA VRARH			
13.1	Paramètres du budget 1999-2000	14	
DIRECTION DE L'ÉCOLE DES SCIENCES FORESTIÈRES : NOMINATION			15
RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-981006			15
16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CCJ			15
16.1 (5)	Plan stratégique	15	
16.2 (7)	Axes de développement du Campus de Shippagan	15	
17. SUIVI DES RÉUNIONS SAC-981023 et SAC-981112			15
17.1	SAC-981023	15	
17.2	SAC-981112	16	
COMITÉ DE PLACEMENT : NOMINATION			16
SYSTÈME BANNER			17
AXES DE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DE SHIPPAGAN			17
RAPPORT DU RECTEUR			18
AFFAIRES NOUVELLES			18
PROCHAINE RÉUNION			18
ÉVALUATION DU RECTEUR			19
CLÔTURE			19

DOCUMENTS 20

Document A : Ordre du jour adopté A (1)

Document B : Rapport du Comité sur le développement B(1-8)

Document C : Rapport annuel du Comité sur le développement C(1-4)

Document D : Paramètres du budget 1999-2000 D(1-9)

Document E : Procès-verbal CCJ-981006 E(1-4)

Document F : Comité de placement : nomination F(1)

Document G : Axes de développement du Campus de Shippagan G(1-126)

Document H : Rapport du recteur H (1-25)

Nota bene :

1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs sont maintenant sur la Toile à l'adresse suivante: <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/cgv/html>

3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés

pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes à la Direction générale des services universitaires.

1. OUVERTURE

Le président, Dennis Savoie, commence la réunion à 9 h 4 et souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite l'assemblée à se recueillir et à penser aux personnes proches du Conseil qui sont décédées récemment : Yvon St-Onge, le père Clarence d'Entremont, soeur Mary Green, le père Maurice Chamard. Il invite également les membres à avoir une pensée pour les victimes du massacre de décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Aucun.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire des instances donne lecture de l'avis de convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire des instances.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

R : 01-CGV-981128

Greg Allain, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

« *Que l'ordre du jour soit adopté.* »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

7.1 Lettre du président de la FÉÉCUM

Ce point sera abordé sous *Affaires découlant du procès-verbal CEX-981113* (point 12.2.1).

7.2 Lettre aux membres du cabinet

Le président informe les membres que, pour faire suite au dossier sur le financement des études postsecondaires, une lettre, qu'il a signée, a été envoyée aux membres du cabinet.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-980919 (assemblée ordinaire)

Corrections :

À la page 7, 11.6, no 5, il faut lire : *Lise Dubois a été nommée secrétaire de La Revue pour un mandat de trois ans, soit du 1er juillet 1998 au 30 juin 2001.*

À la page 9, on devrait lire : *Pause de 10 h 28 à 10 h 40.*

R : 02-CGV-981128

Lucie Lavigne, appuyée par Mildred Pinet, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-980919 soit adopté tel que corrigé.* »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CGV

9.1 (11.7) Rue ou avenue de l'Université

La VRARH et la DGSU ont rencontré les membres du Comité toponymique de la Ville de Moncton et leur ont fait part du choix de l'Université quant à la rue ou à l'avenue qui pourrait porter le nom de « de l'Université » (l'axe incluant la rue Morton). Le Comité n'a pas encore donné suite à cette rencontre.

RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT

Voir le Document B, p. 1-8, et le Document C, p. 1-4

Le président du Comité, Claude Savoie, présente son rapport aux membres du Conseil.

R : 03-CGV-981128

André Richard, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du Comité sur le développement.* »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

Le président du Conseil des gouverneurs remercie M. Savoie pour son dévouement.

(Applaudissements).

11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-981006 ET CEX-981113

R : 04-CGV-981128

Greg Allain, appuyé par Édith Léger, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CEX-981006.* »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

R : 05-CGV-981128

Mildred Pinet, appuyée par Marcel Bujold, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CEX-981113.* »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

12.1 CEX-981006

Aucune.

12.2 CEX-981113

12.2.1 (3.1) Lettre du président de la FÉÉCUM

Les membres du Comité exécutif ont discuté, lors de leur dernière réunion, de la lettre que Bruno Pondant leur a adressée au sujet de la représentation étudiante au Comité exécutif et au Comité de budget. Il faut vérifier quelles conséquences auraient ces changements sur les Statuts et règlements. Le point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité exécutif.

12.2.2 (6) Calendrier des réunions

Le calendrier des réunions est annexé au procès-verbal CEX-981113. Les membres sont priés de noter ces dates à leur agenda. Il est entendu que, dès l'an 2000, la réunion du Conseil des gouverneurs, à Shippagan, se tiendra pendant la première fin de semaine du mois de juin.

12.2.3 (7) Campagne de sensibilisation au financement des études

postsecondaires

Le recteur informe les membres qu'un contact constant a été maintenu entre la direction de l'Université et les membres du cabinet. L'Université a rencontré le ministre de l'Éducation à plusieurs reprises. Le message, lors de ces rencontres, n'était pas toujours clair : il était parfois encourageant, parfois plus nuancé. La campagne s'est intensifiée. La VRARH a répondu à de nombreuses demandes émanant du ministère de l'Éducation; une rencontre a eu lieu avec le ministre des Finances. Il y a quelques semaines, une conférence de presse réunissant les quatre recteurs s'est tenue à Fredericton. Le ministre de l'Éducation s'est montré hésitant quant à la demande d'augmentation de deux pour cent du financement des universités et a informé la direction des universités qu'un comité souhaite que celles-ci soient soumises à la loi sur l'accès à l'information, ce à quoi s'opposent les universités. Il y a eu ensuite le discours prononcé par le recteur lors de l'ouverture du Parc scientifique. Après le discours du trône, la campagne s'est poursuivie. Il n'était plus alors uniquement question des deux pour cent d'augmentation, mais de la définition du rôle de la province dans le développement des universités.

Les membres discutent de l'ensemble du dossier et de l'orientation que doit prendre la campagne. Il est entendu que le débat se poursuivra; il pourrait cependant être un peu moins public. L'Université devrait être présente, en chambre, lors du discours du budget.

Pause de 10 h 15 à 10 h 26.

12.2.4 (8) Maison écologique

Le recteur présente le dossier en rappelant les conditions préalables à l'approbation du projet par le Conseil des gouverneurs. Il s'agit d'un projet de maison écologique qui serait construite sur un terrain appartenant à l'Université. L'aménagement de ce terrain est déjà commencé; vers la fin des années 1970, des travaux visant la création d'un arboretum avaient débuté. La maison écologique s'inscrit dans ce projet. L'arboretum deviendrait ce qu'il est convenu d'appeler le Parc du millénaire. À ce stade-ci, le projet concerne seulement la maison.

Le dossier a été soumis à la Régie en avril 1998 et elle s'y est montrée favorable. Le président de la SCHL donne son appui à ce projet, qui n'est pas unique : il existe des maisons écologiques dans certaines grandes villes canadiennes; il n'y en a cependant aucune dans les Maritimes. La construction de la maison serait conforme aux plus récents standards en matière d'habitation, en ce qui concerne l'efficacité énergétique, la dimension écologique, etc. Beaucoup de disciplines enseignées à l'Université seraient touchées par le projet. La SCHL est prête à en financer une partie et des entreprises de construction se sont engagées à fournir des matériaux. Le concept est intéressant pour l'Université et contribuerait à son rayonnement en raison, notamment, de la dimension d'éducation publique qui y est rattachée. Le zonage du terrain n'impose aucune contrainte. Quant au volet concernant le Parc du millénaire, sur lequel le Conseil n'a pas à se prononcer pour l'instant, il y aura un protocole d'entente entre l'Université et la ville de Moncton.

L'Université fera partie du conseil d'administration du projet et aura donc droit de regard sur tous les aspects, financiers et autres, de sa mise en oeuvre et de sa gestion à long terme.

R : 06-CGV-981128

Léonce Losier, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs autorise le groupe à poursuivre son travail en vue de réaliser le projet de la Maison écologique, dans la mesure où le zonage du terrain le permet (ou peut être modifié en conséquence) et où le groupe respecte les conditions suivantes :

les terrains et les aménagements proposés demeurent la propriété de l'Université;

les projets sont mis en oeuvre selon un principe d'autofinancement total quant aux dépenses reliées à la construction, au financement et à l'entretien des installations;

les projets sont multidisciplinaires et demandent l'engagement des unités académiques concernées, ce qui en fait des compléments utiles à la vocation d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité de l'Université;

un comité directeur, pouvant se transformer en conseil d'administration, est immédiatement formé; ce comité devrait représenter les groupes suivants : Écoverité, unités académiques d'enseignement ou de recherche, administration de l'Université, Ville de Moncton, ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, Environnement Canada, SCHL, secteur privé (environ 10 personnes). Le conseil d'administration pourrait être nommé par l'Université qui tiendrait compte des recommandations des divers groupes concernés. »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

12.2.5 Permanence d'emploi (Campus de Moncton)

R : 07-CGV-981128

Greg Allain, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que, conformément aux stipulations de l'article 25 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, la permanence d'emploi soit attribuée, à compter du 1er juillet 1999, aux professeures et professeurs suivants :

Pandurang Ashrit Département de physique

Marie-Andrée Charbonneau Programme de philosophie

Omer Chouinard Département de sociologie

Richard Desjardins Département d'enseignement au secondaire et ressources humaines

Claire Lapointe Département d'enseignement au secondaire et ressources humaines

Francis LeBlanc Département de physique

Johann Vallerand Département d'administration. »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

12.2.6 Promotion (Campus de Moncton)

R : 08-CGV-981128

Thérèse Landry-Martin, appuyée par André Richard, propose :

« *Que, conformément aux stipulations de l'article 25 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, la promotion au rang d'agrégé soit attribuée, à compter du 1er janvier 1999, au professeur **Robert L. LeBlanc**, de l'École de droit.*»

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

R : 09-CGV-981128

Greg Allain, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

« *Que, conformément aux stipulations de l'article 25 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, la promotion au rang d'agrégé soit attribuée, à compter du 1er juillet 1999, à la professeure et au professeur suivants :*

Sylvia Kasparian Département d'études françaises

Manfred Winter Département de traduction et des langues.»

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

R : 10-CGV-981128

Greg Allain, appuyé par Thérèse Landry-Martin, propose :

« *Que, conformément aux stipulations de l'article 25 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, la promotion*

au rang de titulaire soit attribuée, à compter du 1er juillet 1999, à la professeure et aux professeurs suivants :

Cynthia Baker École des sciences infirmières

Clarence Poirier Département d'art dramatique

Gérard Muise Département de psychologie. »

Vote sur R10 unanime **ADOPTÉE**

12.2.7 Année sabbatique (Campus de Moncton)

R : 11-CGV-981128

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Fernande Paulin, propose :

« Que, conformément aux stipulations de l'article 27 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, une année sabbatique soit accordée aux professeures, professeurs ou bibliothécaire suivants :

Professeur/professeure Faculté/école Département Type I

Jean-Guy Vienneau Éduc. phys. loisir A

Michèle Caron Droit A

Pierre Foucher Droit A

Michel Massiéra Génie A

Buquan Miao Génie A2

Charles Bourque Sciences Chimie et biochimie A

Jacques Allard Sciences Mathématique et statistique A

Diane Pruneau Sciences de Enseignement au l'éducation primaire et psychologie éducationnelle A

Michel Deslierres Sc. sociales Économie A

Paul Bourque Sc. sociales Psychologie A

Gérard Muise Sc. sociales Psychologie A

Verena Haldemann Sc. sociales Sociologie A

Guy Vincent Arts Histoire-géographie A

Daniel Hickey Arts Histoire-géographie A

James de Finney Arts Études françaises A

Linda Lequin Arts Études françaises A

Theresia Quigley Arts Anglais A

Réal Vautour Arts Musique A

Margarita Yuste Arts Traduction et langues A. »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

1 Type « A » signifie un congé d'une année, soit du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000.

2 M. Miao est admissible à une année de type « A », mais du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2000.

12.2.8 Bourse d'études (Campus de Moncton)

R : 12-CGV-981128

Lucie Lavigne, appuyée par Édith Léger, propose :

*« Que, conformément aux stipulations de l'article 14 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, un renouvellement de bourse d'études (15 000 \$) soit accordé à **Tania Morris** pour l'année universitaire 1999-2000 (du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000) afin de lui permettre de poursuivre ses études doctorales, et ce, à condition qu'elle soumette à l'Université un rapport du progrès réalisé dans sa scolarité d'études doctorales au cours de la présente année universitaire 1998-1999, le tout accompagné d'une lettre de recommandation de son directeur de thèse et que, conformément aux stipulations de l'article 28 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, plus spécifiquement le paragraphe 28.07, et compte tenu des objectifs visés par cet article, un congé d'études avec bourse de doctorat de 15 000 \$ soit accordé pour l'année universitaire 1999-2000 à la professeure **Marielle Bossé** (École des sciences infirmières) afin de lui permettre de poursuivre ses études doctorales et de répondre le plus tôt possible à ses exigences contractuelles. »*

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

12.2.9 Permanence d'emploi (Campus de Shippagan)

R : 13-CGV-981128

Fernande Paulin, appuyée par Léonce Losier, propose :

*« Que, conformément aux stipulations de l'article 18 de la convention collective entre l'APPUMAS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1er juillet 1999 au professeur **Yahia Djaoued** du Secteur sciences. »*

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

12.2.10 Promotion (Campus de Shippagan)

R : 14-CGV-981128

Alida Léveill -Brown, appuy e par Fernande Paulin, propose :

*« Que, conformément aux stipulations de l'article 18 de la convention collective entre l'APPUMAS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, la promotion au rang d'agr g  soit attribu e   compter du 1er juillet 1999   la professeure **Louise Beaulieu** du Secteur arts et sciences humaines. »*

Vote sur R14 unanime ADOPT E

R : 15-CGV-981128

Jeannot Castonguay, appuy  par Th r se Landry-Martin, propose :

*« Que, conformément aux stipulations de l'article 18 de la convention collective entre l'APPUMAS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, la promotion au rang de titulaire soit attribu e   compter du 1er juillet 1999 au professeur **Yahia Djaoued** du Secteur sciences. »*

Vote sur R15 unanime ADOPT E

12.2.11 Ann e sabbatique (Campus de Shippagan)

R : 16-CGV-981128

Fernande Paulin, appuy e par Mildred Pinet, propose :

*« Que, conformément aux stipulations de l'article 34 de la convention collective entre l'APPUMAS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, une ann e sabbatique de type « A » (du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000) soit accord e   la professeure **Christiane St-Pierre** du Secteur arts et sciences humaines. »*

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

12.2.12 Permanence (Campus d'Edmundston)

R : 17-CGV-981128

Daniel Bélanger, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

« *Que, conformément à l'article 32.06 de la convention collective entre l'Université et l'APBCUSLM, la permanence soit accordée, dès le 1er juillet 1999, aux professeures et professeur **Patricia Cormier, Guy Lefrançois et France Marquis.*** »

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

12.2.13 Promotion (Campus d'Edmundston)

R : 18-CGV-981128

Daniel Bélanger, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« *Que, conformément à l'article 32.06 de la convention collective entre l'Université et l'APBCUSLM, le rang d'agrégé soit accordé, dès le 1er juillet 1999, au professeur **Charles Pelletier.*** »

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

12.2.14 Année sabbatique (Campus d'Edmundston)

R : 19-CGV-981128

Daniel Bélanger, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

« *Que, conformément aux articles 16 et 17 de la convention collective entre l'Université et l'APBCUSLM, une année sabbatique soit accordée au professeur **Sylvain Fiset** (type A, du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000).* »

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

R : 20-CGV-981128

Daniel Bélanger, appuyé par Jeannot Castongay, propose :

« *Que, conformément aux articles 16 et 17 de la convention collective entre l'Université et l'APBCUSLM, une année sabbatique soit accordée au professeur **Gilmen Smyth** (type B, du 1er janvier 2000 au 31 août 2000).* »

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

R : 21-CGV-981128

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Laurie Boucher, propose :

« *Que, conformément aux articles 16 et 17 de la convention collective entre l'Université et l'APBCUSLM, une année sabbatique soit accordée au professeur **Jean-Marie Binot** (type B, du 1er janvier 1999 au 31 août 1999).* »

Vote sur R21 Pour 19 Contre 1 Abstentions 2 ADOPTÉE

12.2.15 Congé d'études (Campus d'Edmundston)

R : 22-CGV-981128

Daniel Bélanger, appuyé par Édith Léger, propose :

« *Que, conformément aux articles 16 et 17 de la convention collective entre l'Université et l'APBCUSLM, un congé d'études soit accordé à la professeure **Anne Charron**, du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000.* »

Vote sur R22 unanime ADOPTÉE

12.2.16 Permanence conditionnelle à l'obtention du doctorat

R : 23-CGV-981128

Jocelyne Vienneau, appuyée par Alida Léveillée-Brown, propose :

« *Que la permanence d'emploi, sans préjudice des clauses contractuelles, soit accordée dès le 1er juillet 1999 aux professeures et professeurs **Ann Rhéaume** (Moncton), **Marc Voyer** (Moncton), **Lionel Dionne** (Shippagan) et **Pierrette Fortin** (Edmundston).* »

Vote sur R23 unanime ADOPTÉE

12.2.17 (11.3) Réunion extraordinaire du Conseil des gouverneurs

Il y aura peut-être lieu, selon le résultat des discussions du Sénat autour du rapport du Comité *ad hoc* tripartite sur les processus et les structures académiques, de prévoir la tenue d'une réunion extraordinaire du Conseil des gouverneurs pour traiter de ce rapport. Cette réunion, qui se déroulerait par vidéoconférence, aurait lieu le 16 janvier 1999. Le Comité exécutif, lors d'une réunion extraordinaire qui aura lieu le 10 décembre, décidera s'il est opportun ou non de convoquer cette réunion du Conseil.

12.2.18 (11.5) Jardin botanique du Nouveau-Brunswick

R : 24-CGV-981128

Lucie Lavigne, appuyée par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Que le Campus d'Edmundston de l'Université de Moncton continue à administrer, pour une autre année, le Jardin botanique et que le Campus dépose au Conseil un plan à plus long terme pour la gestion du Jardin. »

Roger Gervais informe les membres du Conseil que des comités ont été créés et travaillent en vue de faire du Jardin botanique un lieu de recherche, de créer un lien entre l'École des sciences forestières et le Jardin. La direction du Campus d'Edmundston présentera ultérieurement au Conseil des gouverneurs une demande afin d'obtenir l'autorisation de gérer à plus long terme le Jardin botanique du Nouveau-Brunswick.

Vote sur R24 unanime ADOPTÉE

12.2.19 École des sciences infirmières : nomination intérimaire

Conformément à la directive administrative adoptée par le Conseil des gouverneurs du 9 décembre 1995 traitant de la nomination des cadres et compte tenu des objectifs visés par cette directive, les membres du Conseil des gouverneurs sont par la présente informés que **Jeannette LeBlanc** a été nommée directrice par intérim de l'École des sciences infirmières pour la période du 1er janvier 1999 au 30 juin 1999.

RAPPORT DE LA VRARH

13.1 Paramètres du budget 1999-2000

Voir le Document D, p. 1 -9

Invité : Daniel Godbout, directeur adjoint, Service des finances

La VRARH présente les sept principes directeurs du budget. Les membres discutent de la deuxième partie du deuxième principe qui stipule que « les droits de scolarité à l'Université de Moncton devraient s'approcher de la moyenne provinciale ». Certains membres s'opposent à ce principe : si l'Université doit augmenter ses frais de scolarité, c'est parce qu'elle a des besoins précis, et non parce que les autres universités le font. D'autres, au contraire, soulignent que le principe doit être maintenu. Le Comité de finance en a discuté : il faut viser la moyenne provinciale, car les besoins de l'Université, en raison de sa vocation particulière et de son caractère unique, sont plus nombreux. Certains proposent qu'un paramètre précise que, si l'Université augmente ses frais de scolarité, elle doit augmenter la part de son budget consacrée aux bourses d'études.

Quant au paramètre 6, qui concerne le passage à l'an 2000, il faut prévoir au moins 500 000 dollars, en raison, notamment, du système informatique de la Bibliothèque

Champlain qui doit être changé. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain Comité exécutif.

Un huitième principe directeur est ajouté : « Les budgets de bourses d'aide financière seront augmentés, advenant une hausse des droits de scolarité, afin d'aider les étudiantes et les étudiants les plus démunis ».

P : 25-CGV-981128

Fernande Paulin, appuyée par Greg Allain, propose :

« *Que les principes directeurs soient votés séparément.* »

Vote sur P25 Pour 6 Contre 13 Abstention 1 REJETÉE

R : 26-CGV-981128

Lucie Lavigne, appuyée par André G. Richard, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte les huit principes directeurs du budget 1999-2000.* »

Amendement

R : 27-CGV-981128

Bruno Pondant, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

« *Que le deuxième principe directeur se lise comme suit : L'augmentation des droits de scolarité tiendra compte des besoins, notamment de la qualité et de la diversité des programmes de l'Université, de l'endettement étudiant et des subventions.* »

Vote sur R27 unanime ADOPTÉE

Vote sur R26 Pour 19 Contre 1 Abstentions 2 ADOPTÉE

DIRECTION DE L'ÉCOLE DES SCIENCES FORESTIÈRES : NOMINATION

R : 28-CGV-981128

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

« *Que, conformément à la Politique de sélection des cadres adoptée au Conseil des gouverneurs du 24 septembre 1994, à la directive administrative adoptée par le Conseil des gouverneurs du 9 décembre 1995 touchant la nomination des cadres et compte tenu des objectifs visés par ces documents, **Lise Caron** soit nommée directrice de l'École des*

sciences forestières au Campus d'Edmundston pour un mandat de quatre ans et six mois, soit du 1er janvier 1999 au 30 juin 2003.»

RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-981006

Voir le Document E, p. 1-4

R : 29-CGV-981128

Léonce Losier, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-981006.* »

Vote sur R29 unanime ADOPTÉE

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

16.1 (5) Plan stratégique

Lors de la réunion du 12 novembre, le Sénat a discuté du plan stratégique et a proposé certaines modifications. Le plan sera donc revu, soumis de nouveau au Sénat et présenté ensuite au Conseil des gouverneurs, à sa réunion d'avril.

16.2 (7) Axes de développement du Campus de Shippagan

Le Sénat a discuté de ce rapport. Ce point est prévu à l'ordre du jour de la présente réunion.

SUIVI DES RÉUNIONS SAC-981023 ET SAC-981112

17.1 SAC-981023

Axes de développement du Campus de Shippagan

Le Sénat a discuté du rapport, en comité plénier, et s'est montré favorable aux axes de développement qui y sont présentés.

Précisions au sujet des programmes courts

Il a souvent été question de la possibilité d'alléger le processus menant à la création de programmes pouvant répondre aux besoins de la clientèle à temps partiel. Le Sénat a adopté en ce sens la création du concept de programmes courts (de neuf à 12 crédits) à l'Université.

Représentation étudiante aux comités permanents du Sénat

Il s'agit d'une demande des étudiantes et des étudiants des trois campus visant à officialiser une pratique qui existe à l'Université puisque des étudiantes et des étudiants siègent déjà aux comités visés par la recommandation. Il est souhaité que la représentation étudiante à ces comités soit reconnue de façon statutaire.

R : 30-CGV-981128

Léonce Losier, appuyé par Bruno Pondant, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs précise aux règlements qu'il doit y avoir un étudiant ou une étudiante parmi les cinq membres du Comité de sélection des grades honorifiques; et qu'il doit y avoir un étudiant ou une étudiante parmi les trois sénateurs ou sénatrices membres du Comité conjoint de la planification. »

Vote sur R30 unanime ADOPTÉE

Rapport sur les structures académiques

Le rapport du Comité *ad hoc* tripartite fera l'objet d'une discussion lors de la réunion du Sénat prévue le 4 décembre.

Dîner de 12 h 30 à 13 h 31

17.2 SAC-981112

Cette réunion extraordinaire portait sur le plan stratégique. Aucune résolution n'a été votée. La discussion a été constructive. La Régie devra revoir le plan pour tenir compte des suggestions qui ont été faites. Le procès-verbal SAC-981112 présente les discussions des membres du Sénat; il n'existe pas de condensé de ce document. Il est entendu qu'une copie de ce procès-verbal sera expédiée aux membres du Conseil. Le plan leur sera soumis à la réunion du 10 avril 1999.

COMITÉ DE PLACEMENT : NOMINATION

Voir le Document F, p. 1

R : 31-CGV-981128

Lucie Lavigne, appuyée par Léonce Losier, propose :

« Que Laurie Boucher soit nommé au Comité de placement. »

R : 32-CGV-981128

Daniel Bélanger, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

« *Que les nominations cessent.* »

Vote sur R32 unanime ADOPTÉE

Laurie Boucher est élu par acclamation au Comité de placement.

SYSTÈME BANNER

La VRARH rappelle aux membres que la décision d'acquérir le système de gestion informatisée Banner, au coût de 1,7 million de dollars, a été prise par le Conseil il y a deux ans. Le coût excédentaire prévu est de 300 000 dollars et s'explique par différents facteurs : la partie du montant qui doit être payée en dollars américains, les serveurs qu'il faut remplacer, la forteresse électronique qu'il faut renforcer, etc. Le VRER et la VRARH ont rencontré des gens de la compagnie pour discuter de la possibilité de revoir certaines clauses du contrat et de prolonger la période de remboursement d'une année. Toutes les universités de la province sont aux prises avec le même problème.

Discussion

Toutes sortes de rumeurs circulent au sujet du système Banner; son implantation entraîne des problèmes. Est-il nécessaire d'aller de l'avant?

Les 300 000 dollars additionnels doivent être mis en perspective; l'investissement prévu était de 1,7 million de dollars. La CESPM a demandé aux universités d'adopter un système de gestion informatisée et a participé au financement de ce système.

Compte tenu des investissements qu'a faits l'Université jusqu'à maintenant, tant en ressources humaines que financières, il est difficile d'envisager de laisser tomber l'implantation du système. Il faut cependant gérer le dossier de façon très stricte.

L'acquisition d'un nouveau système informatique était indispensable. Le seul problème est peut-être que l'Université n'a pas prévu que les coûts initiaux ne pourraient être respectés. L'Université souhaite que les coûts additionnels soient payés plus tard et non au cours des trois prochaines années.

Le module étudiant est presque prêt. Sans le système Banner, le problème du passage à l'an 2000 serait plus grave encore.

AXES DE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DE SHIPPAGAN

Voir le Document G, p. 1-126

Armand Caron présente aux membres l'historique des événements qui ont mené à la rédaction, par un groupe de travail, d'un rapport sur le développement du Campus de Shippagan. Des discussions et des préoccupations au sujet du recrutement et de la diminution du nombre d'inscriptions au Campus avaient eu pour premier résultat

l'expansion des installations. L'automne dernier, une stratégie a été adoptée en vue de déterminer les axes de développement du Campus de Shippagan. Le groupe a commencé son travail en février. Armand Caron tient d'ailleurs à remercier les membres du groupe pour le travail accompli.

Les pages 77 à 79 présentent les recommandations qui touchent trois volets : programmes à temps plein, programmes à temps partiel et autres activités éducatives. Les quatre premières recommandations concernent le volet temps plein : les programmes dont la première et la deuxième année pourraient être offertes, ces programmes étant déterminés en fonction de leurs liens avec les programmes à temps plein que le Campus souhaite créer. La création des programmes vise à donner au Campus une couleur locale et obéissent à deux principes : ne pas créer de duplication avec les autres campus et se conformer à la charte de l'Université. Il s'agit de programmes touchant la gestion de l'information, et le développement du littoral et des océans.

Les recommandations 5, 6,7 et 8 concernent le volet temps partiel. Il y est question de rationalisation de programmes existants, de formation continue, de programmes courts, de programmes de deuxième cycle, de formation sur mesure. L'éducation permanente étant réseau, les trois campus seraient touchés par cet axe de développement.

Les recommandations 9, 10 et 11 se rapportent aux autres activités éducatives, celles qui se tiennent en dehors de la période normale couverte par l'année universitaire. La recommandation 9 tient compte de l'homogénéité linguistique et culturelle de la région; la recommandation 10 touche un domaine qui existe déjà au Campus.

L'Université doit faire des choix et accepter de déboursier les sommes requises, si elle croit à ce concept de couleur locale. Les installations sont prêtes; il faut maintenant des programmes qui viennent contribuer à la force de l'Université.

Discussion

Plusieurs membres félicitent Armand Caron et le groupe pour le travail accompli.

On s'inquiète de dédoublements possibles avec les autres campus et de l'absence de liens avec les collèges communautaires, notamment dans un domaine comme le tourisme qui intéresse l'ensemble de la région de la Péninsule acadienne. Cette absence de référence à la question des programmes articulés est une lacune du rapport.

Il faudrait un statut au document : le groupe de travail doit avoir le mandat de poursuivre ses activités.

R : 33-CGV-981128

Léonce Losier, appuyé par Fernande Paulin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs endosse en principe l'ensemble des onze recommandations du rapport du groupe de travail sur le développement du Campus de Shippagan. »

Chaque recommandation devrait être soumise au Conseil.

Le groupe de travail s'est attardé aux objectifs et non à la manière d'offrir les programmes, d'où, peut-être, l'absence de références aux programmes articulés ou aux programmes coop.

Vote sur R33 unanime ADOPTÉE

RAPPORT DU RECTEUR

Voir le Document H, p. 1-25

Le recteur présente les grandes lignes de son rapport. Il commente également les derniers résultats du sondage Maclean's sur les universités, qui révèlent que l'Université de Moncton passe du dixième au treizième rang parmi les 21 universités canadiennes participantes.

Pour 14 des 20 variables évaluées, l'Université s'est maintenue ou s'est améliorée; pour les six autres, le score s'est affaibli. Le VRER a remarqué que l'effet des compressions pouvait expliquer que l'Université ait obtenu de moins bons résultats pour les six autres critères évalués par le sondage. La FESR fera une analyse de la faible performance qu'indique le sondage quant aux concours de la CRSH; il semble que l'Université obtient de meilleurs résultats que ceux que présente le sondage. Ce classement a des conséquences sur le recrutement; l'Université doit faire connaître ses forces et tenter de corriger ses faiblesses.

22. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

23. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le 10 avril 1999, à Moncton. Il est possible qu'une réunion extraordinaire ait lieu le 16 janvier 1999 par vidéoconférence.

ÉVALUATION DU RECTEUR

Seuls les membres du Conseil sont présents pour cette rubrique.

R : 34-CGV-981128

Bernard Beaudin, appuyé par Marcel Bujold, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte le rapport d'évaluation du recteur tel que présenté. »

Vote sur R34 unanime ADOPTÉE

(Applaudissements.)

25. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 54.

Contresigné le _____

_____ Dennis Savoie, président

_____ Line Leduc, secrétaire des instances